

Nouvelles

Mars 2024



Mars 2024

ÉDITION SPÉCIALE

Chères et chers collègues,

Vous le savez sans doute, la Fondation canadienne pour l'innovation (FCI) finance des projets d'infrastructure de recherche de pointe partout au pays, y compris des installations, des laboratoires, de l'équipement, du matériel informatique, des logiciels et des bases de données.

Chaque projet est unique, et c'est dans cette optique que nous avons fait preuve d'une grande souplesse à l'égard de la mise en œuvre de projets complexes. Le gouvernement du Canada aussi s'est toujours montré souple lorsque nous lui avons demandé de reporter aux années suivantes les fonds non dépensés encore parce que les établissements accusaient des retards pour finaliser ou mettre en œuvre leurs projets.

Toutefois, en janvier dernier, le Conseil du Trésor a rejeté notre plus récente demande de réaffectation de 101,3 millions de dollars aux années ultérieures, ce qui représente la somme qui ne sera pas dépensée par les établissements au cours de l'exercice 2023-2024. Par conséquent, l'enveloppe globale prévue dans notre accord de financement actuel avec le gouvernement du Canada se verra amputée de ce même montant.

Pourquoi avons-nous demandé de reporter des fonds de l'exercice 2023-2024 sur les années suivantes? De manière générale, les établissements ont mis plus de temps à :

- Finaliser leur contribution (en raison de retards dans l'obtention du financement de contrepartie et de la complexité accrue de projets qui comprennent des partenariats internationaux ou des travaux de construction de grande envergure);
- Mettre en œuvre certains projets, souvent en raison de difficultés liées à la mise en chantier (inflation et pénurie de main-d'œuvre), à la chaîne d'approvisionnement ou aux transports;
- Utiliser les fonds qui leur sont alloués dans le cadre du Fonds d'exploitation des infrastructures (FEI).

Tout ceci s'ajoute aux retards que les établissements n'auraient pu prévoir en raison de la pandémie de COVID-19.

Qui plus est, dans le cadre d'efforts de réduction budgétaire du gouvernement fédéral, il nous a été indiqué qu'une réduction additionnelle annuelle de 11,4 millions de dollars s'appliquerait à notre accord de financement à compter de l'exercice 2025-2026.

Le ministère de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique du Canada, dont relève la FCI, a annoncé cette réduction à l'occasion de la publication le 29 février dernier de son **plan ministériel pour 2024-2025**. Nous collaborons étroitement avec nos collègues du ministère pour composer avec cette nouvelle réalité budgétaire, et nous ferons de même avec les établissements, les provinces et les territoires afin de nous assurer du soutien de chacun tandis que nous nous ajusterons à ce contexte opérationnel.

Ainsi, nous avons élaboré un plan grâce auquel cette réduction n'aura aucune incidence sur le budget du concours de 2025 du Fonds d'innovation. Cependant, les budgets des prochains concours du Fonds d'innovation (celui de 2028, par exemple) et d'autres programmes de financement seront touchés.

Il est également possible que nous devions retirer notre soutien aux projets dont la finalisation d'une contribution tarderait à venir ou cesser de financer les projets dont la mise en œuvre accuserait d'importants retards. Nous recommandons d'ailleurs aux établissements de nous contacter rapidement en cas de retard, afin que nous puissions trouver ensemble des solutions.

Pour éviter de nouvelles réductions de financement en 2024-2025 et au-delà, les établissements doivent s'assurer de finaliser et de mettre en œuvre leurs projets dans les délais prévus. Les cycles de nos concours réguliers aideront à atteindre cet objectif. Par conséquent, nous nous attendons à ce que les établissements ne soumettent que des projets mûrs et prêts à être mis en œuvre dans des délais raisonnables, et à ce que les projets qui n'en seraient encore qu'à l'étape de la conception, soient soumis plus tard.

Les futurs appels à propositions comprendront plus d'information en ce qui concerne nos attentes relatives à la mise en œuvre des projets, et ce, à partir du concours de 2025 du Fonds d'innovation.

Enfin, pour nous aider à atteindre nos objectifs financiers annuels, nous encourageons les établissements à dépenser sans tarder les fonds qui leur ont été alloués au titre du FEI. Nous offrons une grande souplesse dans l'utilisation de ces fonds, notamment la possibilité d'avoir recours à une méthode simplifiée pour déclarer les coûts d'exploitation des locaux essentiels et aussi de demander le remboursement intégral des salaires et des avantages sociaux du personnel technique et professionnel nécessaire à l'exploitation de l'infrastructure. Nous communiquerons directement avec les établissements dont les sommes non dépensées au titre de ce fonds sont importantes.

Nouvelles

Grâce à votre collaboration à tous et à toutes, nous continuerons de veiller à ce que les chercheurs et chercheuses disposent des outils nécessaires pour voir grand et innover. Nous vous remercions de votre soutien et de votre compréhension.

Sincères salutations,



*Mohamad Nasser-Eddine
Vice-président des programmes et de la planification
Fondation canadienne pour l'innovation*